

PREFET DE LA SAVOIE

Saint Jean de Maurienne, le 14 MARS 2018

Affaire suivie par :
Nicole PEPIN
Tél. 04.79.59 56 15
Courriel : nicole .pepin
@savoie.gouv.fr

Le Sous-préfet,

à

Mesdames et Messieurs les Maires de
l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne

Messieurs les Présidents des Communautés de
communes de l'arrondissement de Saint-Jean-de-
Maurienne

Objet : Démarches administratives par Internet et horaires d'ouverture de la Sous-Préfecture

P.J. : 1

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification des procédures, les usagers n'ont plus à se déplacer en préfecture ou sous-préfecture pour effectuer les démarches d'immatriculation de leur véhicule ou pour leur permis de conduire. Par ailleurs les permis de conduire internationaux qui étaient établis par la sous-préfecture de St-Jean-de-Maurienne pour l'ensemble du département sont désormais délivrés par le Centre d'Expertise et de Ressources Titres – Permis internationaux à Nantes.

Si la sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne continue d'assurer le greffe des associations loi 1901 pour l'ensemble du département, les déclarations se font par courrier ou par télédéclaration.

Pour toute information sur ces différentes procédures, les usagers peuvent consulter le site www.service-public.fr.

Les services de la sous-préfecture accueille donc désormais peu d'usagers ; ils restent néanmoins ouverts au public les mercredis matins et les vendredis matins de 8h30 à 12h.

L'ensemble de vos correspondants habituels en sous-préfecture demeurent joignables aux horaires habituels de travail et la sous-préfecture reste bien sûr accessible aux élus et services des collectivités y compris en dehors de ces deux demi-journées, sous réserve d'un contact téléphonique, si possible préalable, pour prévoir l'ouverture des grille et porte.

Vous voudrez bien trouver ci-joint le communiqué de presse qui paraîtra prochainement à l'attention des usagers.

Le Sous-Préfet,

Frédéric SAUTRON





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, mercredi 14 mars 2018

Sous-Préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne Immatriculations et permis de conduire : Les démarches s'effectuent sur internet

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification administratives des procédures, il n'est plus nécessaire pour les usagers de se déplacer en préfecture ou sous-préfecture pour effectuer les démarches d'immatriculation de leur véhicule ou de leur permis de conduire.

Toutes les démarches doivent être faites sur internet sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (www.ants.gouv.fr).

Partout en France, grâce aux points et espaces numériques publics des Maisons de Services au Public (MSAP), les usagers peuvent accéder aux sites Internet spécialisés, scanner des documents, imprimer les justificatifs de réception de leurs dossiers et se faire accompagner dans leurs démarches par un « médiateur numérique ». Pour consulter le site des MSAP : <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/>

L'espace numérique mis en place à la préfecture de la Savoie est prioritairement réservé aux personnes qui rencontrent des difficultés ne leur permettant pas de finaliser leurs démarches engagées sur internet

Associations

La sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne continue d'assurer le greffe des associations loi 1901 pour l'ensemble du département de la Savoie.

Les déclarations se font par courrier ou par télédéclaration. Pour toute information, vous pouvez consulter le site www.service-public.fr onglet associations.

Vous pouvez également contacter le greffe des associations par mail à l'adresse suivante : pref-associations@savoie.gouv.fr ou pendant les permanences téléphoniques assurées tous les jours de 10h à 12h au 04 79 59 56 11.

Les services de la sous-préfecture restent néanmoins ouverts au public les mercredis matins et les vendredis matins de 8h30 à 12h.

Le Sous-Préfet de
Saint-Jean-de-Maurienne

Frédéric SAUTRON